Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin S.I.A.

Informationsblatt des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins
Bulletin d'information de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes
Bollettino d'informazione della Società Svizzera degli Ingegneri ed Architetti

N° 15

Décembre 1957

Rédaction

M. Angst, A. Brun,
M. Cuénod, O. A. Lardelli,
O. Pisenti, P. Soutter, H. Suter,
J.-P. Vouga

Edité par le Secrétariat général de la S.I.A.,
Beethovenstrasse 1, Zurich 22
Tél. (051) 23 23 75

Ce Bulletin est publié séparément en langue allemande et en langue française

Table des matières

La S.I.A. et l'organisation professionnelle des architectes, J.-P. Vouga 1

Relations internationales 3

Mutations 4

La S.I.A. et l'organisation professionnelle des architectes

Société académique à son origine, créée pour favoriser les échanges culturels entre ses membres, la Société suisse des ingénieurs et des architectes a été amenée insensiblement à prendre en main la défense des intérêts professionnels de ses membres. Elle se trouve aujourd'hui mêlée de très près à toute une série de problèmes d'organisation professionnelle. Entraînée ainsi dans le grand mouvement d'organisation sociale qui caractérise, en Suisse et tout autour de nous, ces trente dernières années, elle est même préoccupée aujourd'hui de problèmes strictement sociaux et il est significatif de relever à ce sujet les enquêtes que le secrétariat a été chargé d'opérer parmi les membres, qu'il s'agisse de salaires, de mesures de prévoyance, etc.

Si pourtant on considère son recrutement, basé sur la seule formation professionnelle (titre universitaire ou formation estimée équivalente) et non sur l'exercice de la profession, il est évident que la S.I.A. n'est pas, en soi, le cadre idéal de l'organisation professionnelle. Qu'il s'agisse des architectes, qu'il s'agisse surtout des ingénieurs, ses membres occupent des fonctions sociales essentiellement différentes suivant qu'ils sont :

ingénieurs ou architectes indépendants ;
fonctionnaires ;
employés ;
entrepreneurs ou directeurs d'entreprises.

Certes, on peut relever l'intérêt d'un accord valable pour toute une profession et pris au sein d'une même société par des membres patrons et des membres employés, et les commissions paritaires créées au sein de sections de la S.I.A. sont notamment des exemples qui paraissent contredire notre propos.

Mais il est alors nécessaire que les membres de la S.I.A. appartenant à une catégorie donnée se constituent en groupe professionnel à l'intérieur de la Société pour aborder des problèmes qui ne concernent plus la société tout entière, mais une de ses branches seulement. Et il est heureux que ces groupes de la S.I.A. aient pu constituer à eux seuls des entités, qui soient libres même de s'associer à d'autres groupes situés hors de la S.I.A. De plus, on comprendra mieux nos remarques lorsqu'on aura admis qu'il y a, entre patrons et employés d'une même communauté, des intérêts convergents qu'on ne retrouve plus entre ingénieurs indépendants et ingénieurs directeurs d'une entreprise de construction à caractère commercial ou entre architectes indépendants et architectes revêtus de fonctions publiques. En ce qui concerne enfin plus particulièrement les architectes, les doutes que nous avons émis au sujet de l'aptitude de la S.I.A. à jeter les bases de l'organisation professionnelle sont plus justifiés encore : la plupart de ceux qui, par exemple à titre d'ingénieur civils, jouent un rôle en Suisse sont en effet membres de la S.I.A. ou susceptibles d'y être admis, mais c'est bien loin d'être le cas pour les architectes.

Si on reconnaît malgré cela à la S.I.A. le droit de jouer un rôle en matière de réglementation de l'exercice de la profession d'architecte, c'est principalement parce qu'elle n'a pas de rivale organisée sur le plan suisse, la F.A.S. lui ayant laissé pleine et entière compétence dans ce domaine. La S.I.A. s'est encore acquis, il est vrai, des mérites importants par l'édition de ses normes, de son tarif d'honoraires, de ses « principes » en matière de concours d'architecture, dont la valeur est aujourd'hui presqu'officiellement reconnue et qui sont en fait appliqués par la plupart des architectes (ce qui ne va pas sans créer parfois de graves confusions au détriment toujours de la S.I.A. puisque, par l'usage qu'ils font de ces documents, certains architectes étrangers à la S.I.A. laissent croire qu'ils lui appartiennent).

Un fait est donc là : la S.I.A., ne pouvant imposer de règles qu'à ses membres, ne peut, à elle seule, organiser la profession d'architecte d'une manière satisfaisante ni en Suisse, ni surtout dans les cantons où, on le verra plus loin, elle est beaucoup moins forte que sur le plan suisse.

Raisons d'une meilleure organisation professionnelle des architectes

Il reste à savoir s'il est souhaitable que la profession d'architecte soit organisée d'une manière rigide. Il existera toujours, nous voulons bien en convenir, des architectes — et non des moindres — pour rejeter toute idée d'embrigadement et pour ne voir dans une association de tous les architectes qu'un nivellement par le bas, un avilissement du niveau de la profession.

Nous sommes — est-il besoin de le souligner ? — entièrement persuadés du contraire. Sans même insister sur les avantages qu'il y a incontestablement à disposer d'un moyen d'amener *tous les architectes* au respect des règles de la déontologie professionnelle, nous pensons qu'il suffit, pour se convaincre, de placer la profession d'architecte dans ses réalités d'aujourd'hui et non plus dans la fiction qu'elle ait pu demeurer ce qu'elle fut il y a cinquante années. Les programmes de construction étaient encore, pour une part très large, dus à l'initiative privée. D'urbanisme, il n'était pas question. Lois et règlements laissaient la part belle à l'individualisme. La situation a complètement évolué. La proportion des travaux dus à la clientèle privée est peu de chose en comparaison des travaux entrepris par les villes, les cantons ou les institutions de droit public ou dans le secteur, mi-privé, mi-public, des logements économiques. Dans ce jeu complexe, il est évident que les commandes sont attribuées indifféremment aux architectes diplômés ou non-diplômés, aux membres et au non-membres de la S.I.A. ; certes, la S.I.A. admet parfaitement qu'il en soit ainsi, elle ne peut ni ne veut rien y changer. Mais l'absence de tout lien entre architectes recevant des commandes des mêmes institutions et dans les mêmes conditions est déjà une lacune.

Il y a plus : en même temps que sa relative indépendance s'amenuisait, le rôle social de l'architecte s'affirmait. L'architecte a de plus en plus conscience que les décisions prises en matière de plans d'urbanisme sont d'une importance primordiale pour l'évolution future aussi bien des villes que du pays lui-même ; il sait la part que les architectes ont prise au développement des constructions scolaires et hospitalières en renversant les idées préconçues, en créant non seulement des formes nouvelles mais surtout des programmes nouveaux sur des idées nouvelles. De brillantes individualités qu'ils étaient, les architectes sont devenus les membres d'une collectivité qui, désormais, lutte sur tous les terrains pour l'amélioration des conditions d'existence des hommes. Il ne suffit pas d'avoir gagné déjà quelques positions, il faut qu'à tous les échelons de la hiérarchie administrative, de l'autorité fédérale à l'autorité cantonale et surtout à l'autorité locale, une cohésion des architectes batte sans cesse en brèche la routine et les dangereux intérêts privés, fasse sans cesse la conquête de nouvelles positions dans les commissions de tout le pays, non seulement par le canal des partis politiques mais avant tout par le prestige de la profession. Ainsi seulement pourra-t-on contraindre les autorités responsables à l'abandon des solutions de facilité auxquelles elles sont si enclines, à la pratique d'une politique foncière suivie et bien comprise, à la coordination de leurs intérêts avec ceux des communautés voisines, tâche si gravement négligée dans notre pays.

Or, la division des architectes fait le jeu des forces passives. Rien de plus facile que d'opposer les groupes ou les individualités les uns aux autres pour les annihiler. Un front homogène représenterait au contraire une force qu'il ne serait plus possible d'ignorer.

Cette constatation peut être déjà faite sur le plan fédéral où, par leur action conjuguée, la S.I.A. et la F.A.S., porte-parole indiscutés des architectes, ont accompli d'immenses progrès, par la création, notamment, de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national. Mais les seuls problèmes qui se posent sur le plan fédéral sont des problèmes de coordination. Ils doivent se doubler d'actions décisives sur les autres plans. Or, on est bien contraint d'admettre que la cohésion des architectes y est bien différente.

Moyens à envisager

C'est donc sur le plan cantonal et même, parfois, sur le plan communal, que doit porter l'effort des architectes pour tenter de renforcer leur position par la création de communautés homogènes. La diversité de nos cantons est telle qu'il faut juger de cas en cas de l'opportunité d'une telle action et surtout des moyens à mettre éventuellement en œuvre. On peut se demander tout naturellement si la meilleure formule ne consisterait pas en un élargissement de la S.I.A. qui ouvrirait ses portes plus largement que jusqu'ici, en accueillant par exemple tous les architectes inscrits au Registre suisse des architectes.

La difficulté réside dans le fait qu'actuellement la majorité des architectes exerçant leur profession en Suisse ne sont pas de formation universitaire et ne peuvent donc devenir membres de la S.I.A. C'est la raison pour laquelle le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens mérite un appui inconditionné. Il permet en effet de lier tous les architectes qui y sont inscrits à l'observation des règles professionnelles édictées par la S.I.A. C'est actuellement le seul moyen concret d'obtenir l'observation de ces règles par la grande majorité des architectes de formation universitaire ou autre. Le Registre joue ainsi un rôle bienfaisant non seulement en garantissant au public la qualification professionnelle des personnes inscrites, mais aussi en soumettant ces personnes à un « code des devoirs professionnels » fondé sur des règles éprouvées.

La première réglementation légale permettant d'englober selon ce principe l'ensemble des architectes est appliquée dans le canton de Neuchâtel, où une loi prescrit que l'autorisation de construire n'est accordée qu'aux architectes inscrits au Registre neuchâtelois, l'inscription à ce dernier étant possible pour tous les architectes diplômés d'une haute école ou inscrits au Registre suisse des architectes. Si cet exemple était suivi par les autres cantons, il serait possible de cette manière d'obtenir finalement l'ordre recherché.

Une expérience intéressante est celle qui se poursuit avec succès à Genève, depuis la création, voici quelques années, de l'« Interassar », où sont représentés tous les architectes par l'intermédiaire de leurs quatre sociétés, dont la S.I.A. et la F.A.S. Loin d'affaiblir ces dernières, qui y jouent d'ailleurs un rôle de premier plan, l'Interassar a permis au contraire la conquête de positions importantes, notamment dans la Commission d'urbanisme, où la prépondérance des architectes est totale. Elle a grandement facilité la solution des problèmes les plus divers, l'Etat et la Ville de Genève se trouvant en toute circonstance devant un partenaire capable d'exprimer valablement l'opinion unanime des architectes.

A l'inverse, dans le canton de Vaud, vient de se créer une organisation sans liens avec la S.I.A., ouverte à tous les architectes ayant subi avec succès les examens d'architecte organisés par l'Etat. Il est intéressant de relever ici que la Section vaudoise de la S.I.A. est la seule, jusqu'à présent, à avoir créé un « Groupe des architectes » ayant sa vie propre et une certaine autonomie. Il est d'usage, notamment, que la section laisse au groupe le soin de donner un préavis sur les candidatures d'architectes non-diplômés. Peut-être y faut-il voir une des raisons pour lesquelles la S.I.A. vaudoise est plus sévère à ce point de vue que la plupart des autres sections, et peut-être la société récemment constituée n'est-elle que le résultat de cette sévérité ?

Dans d'autres villes ou cantons, d'ailleurs, existent des organisations de caractère plus ou moins défini. Quelques-unes sont trop compromises par la mansuétude de leurs conditions d'admission pour qu'il soit possible d'envisager une alliance avec elles, mais d'autres méritent que cette question soit examinée.

Enfin, il convient de rappeler le rôle dominant que jouent dans les grands centres du pays les sections locales de la F.A.S. ; aucune formule d'alliance ne peut certainement être trouvée sans que la F.A.S. y participe, comme c'est le cas, rappelons-le, à Genève.

Remarques finales

Nous n'avons fait qu'émettre une opinion personnelle, qui n'engage que son auteur bien qu'elle soit partagée par de nombreux confrères. Une évolution est en cours, qu'il serait aussi dangereux d'ignorer que de précipiter. Mais il serait bon que la S.I.A. soit prête à répondre par des propositions concrètes, lorsque le problème se posera avec acuité dans tel ou tel canton. Il serait surtout fâcheux que des situations irrémédiables ou simplement confuses soient créées par un excès de confiance de la S.I.A. et que son ambition, légitime pour l'instant, de parler au nom de l'ensemble des architectes se voie infliger des démentis désagréables.

Paradoxalement d'ailleurs, il n'existe pas à la S.I.A. (exception faite de la Section vaudoise) un organe où les architectes puissent débattre entre eux les problèmes qu'ils ont en commun. Un **groupe professionnel des architectes,** à l'image de ceux qui existent déjà pour plusieurs catégories d'ingénieurs, pourrait être appelé à remplir des fonctions importantes dans une S.I.A. ainsi doublement fédérative. Nous serions heureux pour notre part qu'une discussion s'ouvre sur ces objets, peut-être même que le Comité central désigne à cette fin une commission.

Nos remarques peuvent donner l'impression que nous recherchons l'organisation professionnelle des architectes comme une fin en soi : la défense de leurs intérêts professionnels. Nous tenons à préciser une fois encore que notre but est beaucoup plus dans l'affirmation de leur nécessaire cohésion en face des innombrables problèmes culturels et surtout sociaux où leur responsabilité collective est désormais engagée.

J.-P. Vouga, architecte.

Relations internationales

FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs)

Le Comité de direction de la FEANI a tenu à Madrid, le 11 octobre 1957, sa dix-septième réunion. Il a entendu le rapport du secrétaire général, notamment sur les points suivants : conditions dans lesquelles la FEANI a été récemment représentée dans diverses manifestations d'organisations internationales, telles que le comité international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées, l'Union internationale des architectes, la conférence européenne des organisations non-gouvernementales ; réponses favorables du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale de normalisation à des propositions formulées par la FEANI ; création de commissions de travail pour l'harmonisation des législations concernant les brevets et la création d'un enseignement supérieur européen.

Le Comité a poursuivi l'étude des conditions d'attribution de la distinction « pro Europa » et des moyens de mener à bien la création d'un centre européen d'enseignement supérieur destiné aux ingénieurs. Informé du travail accompli par la FEANI en liaison avec le Conseil de l'Europe, en particulier concernant le problème du personnel scientifique et technique en Europe occidentale, il a défini les modalités suivant lesquelles cette œuvre commune serait poursuivie.

Une commission spéciale a été créée avec mission d'établir des propositions sur l'organisation en Europe de la profession d'ingénieur et sur sa protection. Outre M. Soutter, secrétaire général de la S.I.A., qui a accepté d'en être l'animateur, cette commission comprend des représentants allemand, français, italien et belge.

Enfin, le Comité de direction a fait le point des relations EUSEC-FEANI et examiné la politique à suivre pour tâcher d'aboutir dans les meilleurs délais à une organisation rationnelle des ingénieurs sur le plan international et notamment européen.

La prochaine séance du Comité de direction aura lieu les 28 février et 1er mars 1958 à Dusseldorf et le IIIe congrès de la FEANI est prévu pour 1959 à Bruxelles.

UIA (Union internationale des architectes)

L'UIA a tenu à Paris sa Ve assemblée. Il y fut décidé que le congrès de Londres, qui suivra celui de l'année prochaine à Moscou, aura lieu en 1961 et que le suivant se tiendra en 1963 à La Havane (Cuba). La VIe Assemblée est prévue pour 1959.

La section suisse déclinera l'invitation au congrès de Moscou en 1958, laissant chaque architecte libre de décider lui-même de sa participation. En revanche, la section suisse enverra sa contribution à l'exposition internationale de l'UIA et à l'ouvrage qui sera publié à cette occasion sur le thème du congrès : Construction et reconstruction de villes 1945-1957.

M. Hector Mardones-Restat (Chili) a succédé comme président à notre confrère M. Jean Tschumi. Les nouveaux

vice-présidents sont MM. Robert Matthew (Royaume-Uni), G. B. Ceas (Italie) et Yang-Ting-Pao (Chine).

La coordination des travaux des commissions de l'UIA, confiée depuis 1951 à M. J.-P. Vouga, architecte à Lausanne, a pris une telle ampleur que le Comité exécutif a décidé de confier à cinq sections nationales le secrétariat des principales commissions. La section suisse a accepté pour sa part le secrétariat des commissions de l'habitat et de la recherche. Les responsables désignés par l'UIA se sont rencontrés à Zurich, les 6 et 7 décembre, pour assurer la coordination de leurs travaux.

Le 1er Séminaire international d'architecture et de techniques hospitalières a réuni à Genève 65 participants du monde entier autour des 15 experts qui ont présenté des exposés sur les sujets les plus variés. Ces exposés vont être publiés.

CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier)

Par décret du 26 juillet 1957, la CECA a institué une « carte de travail ». Elle sera délivrée aux travailleurs qualifiés dans les industries du charbon et de l'acier et intéresse en particulier les ingénieurs diplômés. Cette carte permet à son titulaire d'exercer librement son métier dans l'une des industries en cause des six pays de la Communauté, sans être en possession de l'autorisation de travail normalement exigée des travailleurs étrangers, et de répondre à une offre d'emploi faite directement par un employeur d'un des six pays.

Ecole européenne de préparation aux affaires

La Chambre de commerce de Paris vient de décider la création à Paris d'une Ecole européenne de préparation aux affaires. Cet établissement fonctionnera dès octobre 1958 et sera ouvert à l'élite des jeunes gens des différents pays de l'Europe occidentale, en vue de préparer les cadres dirigeants des grandes affaires européennes.

Fédération internationale d'automatique

Le mercredi 11 septembre dernier a été fondée à Paris la Fédération internationale d'automatique, en anglais « International Federation of Automatic Control » (IFAC). Cette Fédération est destinée à promouvoir les connaissances dans le domaine de l'automatique sous toutes ses formes (réglage automatique, servomécanisme, automation), par l'organisation de congrès internationaux, l'échange d'informations concernant l'automatique et par la contribution aux efforts de normalisation dans ce domaine. L'IFAC groupe plus de 20 associations nationales s'occupant d'automatique, dont l'Association suisse pour l'automatique (ASPA). Son président est M. H. Chesnut (USA), son premier vice-président le prof. Letov (URSS). Le premier grand congrès de l'IFAC est prévu à Moscou en 1959 ou 1960. A une très grande majorité, l'assemblée constituante a choisi Genève comme siège de l'IFAC.

Mutations

du 30 août au 6 décembre 1957

A. Admissions

			Section
Lutz, W.	ing. méc.	Villmergen	Argovie
Frank, M.	ing. civil	Wettingen	Baden
Käch, A.	ing. électr.	Nussbaumen	Baden
Sabljak, R.	ing. civil	Wettingen	Baden
Bally, Th.	architecte	Bâle	Bâle
Feuerstein, P.	ing. civil	Bâle	Bâle
Laederach, B.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Lüem, E.	ing. civil	Muttenz	Bâle
Pargätzi, R.	ing. méc.	Binningen	Bâle
Steib, W.	architecte	Bottmingen	Bâle
Wagner, R.	ing. civil	Bâle	Bâle
Bechstein, E.	architecte	Burgdorf	Berne
Stolz, Th.	ing. électr.	Berne	Berne
Haering, J. C.	géomètre	Fribourg	Fribourg
Hogg, P.	ing. civil	Fribourg	Fribourg
Lateltin, J. C.	architecte	Genève	Fribourg
Gampert, D.	architecte	Genève	Genève
Garabédian, R.	architecte	Genève	Genève
Rieben, S.	ing. méc.	Genève	Genève
Branger, J. Chr.	ing. civil	Davos	Grisons
Rochat, Ph.	ing. civil	Maienfeld	Grisons
Scheiwiller, H.	ing. civil	Bad Ragaz	Grisons
Juge, E.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Morier, H.	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
de Palézieux	ing. méc.	Neuchâtel	Neuchâtel
Rollier, C.	architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
Simmler, G.	architecte	Minusio	Tessin
Grauer, H. P.	ing. méc.	Kreuzlingen	Thurgovie
Rizzoli, F.	ing. rural	Winterthour	Thurgovie
Kistler, G.	ing. civil	Viège	Valais
Vocat, A.	ing. civil	Martigny-Ville	Valais
Gerardi, G.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Knobel, W.	ing. civil	La Forclaz	Vaud
Nicole, C.	architecte	Pully	Vaud
Pignat, J. P.	ing. chim.	Eclépens	Vaud
Burkart, F.	architecte	Horw	Waldstätte
Gasser, H. H.	ing. civil	Lungern	Waldstätte
Lanfranconi, C.	ing. civil	St-Niklausen	Waldstätte
Mäder, J.	ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
von Moos, R.	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Battagello, S.	ing. civil	Zurich	Zurich
Beriger, Ch.	architecte	Wohlen AG	Zurich
Christ, R.	architecte	Zollikerberg	Zurich
Davi-Züger, B.	architecte	Zurich	Zurich
Ernst, J.	ing. méc.	Küsnacht	Zurich
Farner, M.	architecte	Zurich	Zurich
Frei, K.	architecte	Zurich	Zurich
Luchsinger, H.	ing. civil	Zoug	Zurich
Müggler, J. A.	architecte	Zurich	Zurich
Pult, G. P.	ing. civil	Zurich	Zurich
Schilling, J.	architecte	Kilchberg	Zurich
Schütz, J.	architecte	Küsnacht	Zurich
Vajda, P.	ing. civil	Zurich	Zurich
Vollenweider, H.	architecte	Zurich	Zurich
Colombo, A.	ing. forestier	Poschiavo	Membre isolé
Imberg, K	ing. rural	Val des Dix VS	Membre isolé
Lévy, R.	ing. civil	Delémont	Membre isolé
Mülchi, K.	ing. rural	Einsiedeln	Membre isolé
Waser, C.	architecte	Stockholm	Membre isolé
Zeltner, J.	ing. forestier	Niederbuchsiten	Membre isolé

B. Décès

Pfister, U. G.	ing. électr.	Soleure	Argovie
Wagner, R.	ing. civil	Bâle	Bâle
Horlacher, E.	architecte	Berne	Berne
Kuntschen, F.	ing. civil	Berne	Berne
Geneux, A.	ing. méc.	Genève	Genève
Bazzi, E.	ing. civil	Guarda	Grisons
Huser, A.	ing. rural	Coire	Grisons
Klinke, W.	ing. civil	Vaduz FL	Zurich
von Muralt, R.	architecte	Zurich	Zurich
Comment, J.	ing. civil	Moutier	Membre isolé

Nous souhaitons à tous les membres de la S.I.A. de belles fêtes de fin d'année et un heureux 1958 !

Secrétariat général de la S.I.A. et Commission de rédaction.